

T'nsift Eau

● Débat National sur l'Eau Grande mobilisation régionale

Sommaire :

- Débat National sur L'Eau.
- Gestion des risques.
- Les actions de la RA-DEEMA donnent leurs fruits.
- Assainissement: l'ONEP se mobilise.
- Le Saviez vous ?
- Structure d'atténuation de l'évaporation utilisée en arboriculture.

Autorités locales; Administrations; Agriculteurs; Élus; Chercheurs: Plus de 570 personnes ont participé au débat.

Les 1 et 2 février derniers, Marrakech s'est mobilisé pour l'eau. Élus, usagers, gestionnaires,

chercheurs, écologistes ont répondu présents à cette rencontre pour débattre des questions se rapportant à l'eau dans le bassin de Tensift.

Le mot d'ouverture prononcé par

Monsieur le Wali de la région Marrakech-Tensif-Al Haouz, documenté en chiffres, retrace les programmes en

cours de réalisation dans ce secteur et les efforts qui restent à faire.

Le ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environne-

ment a mis l'assistance dans le contexte réel de la tenue de ce débat et a mis en exergue les attentes souhaitées.

(suite page 2)



Une grande participation à l'évènement.

● Gestion des risques

Depuis plus d'une année, l'État marocain s'est attelé à faire face aux différents risques qui menacent les différentes régions comme les inondations, feu

Pour le volet des inondations, le triplet: mieux connaître, pour mieux préserver et mieux gérer, constitue la ligne directrice de la stratégie de l'agence du bassin hy-

draulique du Tensift.

La connaissance s'étale à l'étendue de l'ensemble des données hydrologiques (pluie, hydrométrie) et la propagation des crues

(suite)

AGENCE DU BASSIN
HYDRAULIQUE DU TENSIFT

Av. Jnane El Harti BP:2388
Marrakech

Téléphone :
+(212) 24 44 89 64

Télocopie :
+(212) 24 43 56 20

Email:
info@eau-tensift.net



En bref :

Rencontre sur l'eau:

Marrakech a été le siège d'une rencontre ayant pour thème: <<Droit à l'eau et droit de l'eau>>, organisée par l'ordre des Avocats de Casablanca et de Marrakech et la Fédération des Barreaux d'Europe. Plusieurs questions sur la préservation de l'eau, la responsabilité et la répression de la pollution de l'eau ainsi que la question de l'accès à l'eau, ont été discutées.

● Débat National sur l'Eau

Les interventions dans les deux ateliers tenus à cette occasion étaient nombreux. Plus de 150 interventions



Atelier de travail
Ryad Mogador

ont permis d'enrichir les discussions et de formuler les recommandations issues de ces deux journées de débat concernant diverses thématiques dont:

- la politique d'aménagement du territoire,
- La tarification de l'eau,
- L'économie de l'eau,...

Tant de thèmes enrichi par les propositions et les recommandations émanant d'une assistance réaliste et responsable fortement

préoccupée par la problématique de l'eau dans la région de téniff de quoi faire une vraie politique de l'eau. Ce foisonnement de propositions traduit



Atelier de travail
Atlas Marrakech

● Gestion des risques (suite)

dans les lits des oueds.

La préservation vise le maintien et la restauration des fonctionnalités des lits majeurs des cours d'eau.

La bonne gestion des zones inondables à l'échelle du bassin est indissocia-

ble des actes de la préservation qui sont :



Petits seuils de stabilisation sur l'affluent Tighazrit (Ourika).

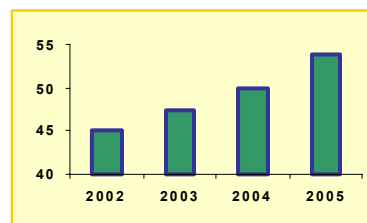
- ◆ La délimitation des zones inondables;
- ◆ La prévision et l'alerte;
- ◆ La protection des lieux habités;
- ◆ La restauration des cours d'eau.

● Les actions de la RADEEMA donnent leurs fruits

Le programme entamé en 2006 par la RADEEMA pour l'amélioration du rendement du réseau de la ville de Marrakech a porté ses fruits.

En effet, la comparaison des consommations pour

le dernier semestre de l'année 2006 montre une



stabilisation de la demande par rapport à la même période de l'année précédente. Cette performance laisse entrevoir une grande réussite et une grande portée du programme tracé.

En bref :

Comité de bassin

La politique de l'eau se fait désormais à l'échelle du bassin:

Une circulaire conjointe du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement a créé le comité de bassin à l'échelle du bassin hydraulique du Tensift. Présidé par le wali de la région de Marrakech Tensift Al Haouz, il veillera à la cohérence de la politique de l'eau à l'intérieur du bassin en participant à la révision du PDAIRE.

Le comité de bassin a pour mission l'orientation et l'impulsion de la politique de l'eau dans le bassin à travers notamment:

► La concertation élargie entre les différents acteurs du bassin dans le domaine de l'eau;

► L'examen et la formulation de recommandations sur toute question en relation avec la planification et la stratégie de développement et de gestion des ressources en eau dans le bassin;

► La formulation d'un avis sur le projet du plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE) avant sa soumission à l'avis des autorités gouvernementales concernées par la gestion de l'eau;

► La formulation d'un avis sur les propositions de l'agence de bassin en matière de redevances.

Assainissement L'ONEP SE MOBILISE

Outre la mise en service de la station d'épuration de Sidi El Mokhtar (Chichaoua), L'ONEP a lancé une grande offensive pour rattraper le retard d'assainissement dans les centres du bassin.

Les études concernent les centres suivants :

Province Al Haouz:

Tahanaout, Amezmiz, Ait Ourir, Oukaimden et Tamesloht.

Province Essaouira:

Essaouira, Smimou, Tamaranar, Talmest et Tlat Al Hanchane.

Province de Marrakech:

Sidi Zouine et Tnine Oudaya

Province de Chichaoua:

Chichaoua, Imintanout.

Province de Kelâa des Sraghna:

Sidi Rahal.

Deux conventions lient l'ABHT aux collectivités locales pour l'assainissement des eaux usées:

◆ Tighdouine pour compléter le réseau d'assainissement.

◆ Kettara pour la réalisation d'une petite station d'épuration en chenal algal.



Station d'épuration

LE SAVIEZ VOUS ?

► Savez vous qu'un bain consomme cinq fois plus d'eau qu'une douche? Laver une voiture en consomme deux fois plus et arroser son jardin, cinq fois plus.



60 à 80 L



150 à 200 L

► Savez vous qu'un robinet qui goutte pendant une journée consomme jusqu'à 300 litre d'eau.



► Savez vous, qu'en été, il faut réduire l'arrosage de votre jardin ou de votre voiture pour préserver le capital d'eau des nappes souterraines et les réserver

des d'eau au niveau des barrages.



Arroser plutôt le soir pour que la terre conserve l'humidité.

En bref :

Réglementation sur l'eau :

Apparition du décret N° 2-05-1533 relatif à l'assainissement autonome en date du 15 Safar 1427 (16 mars 2006).

Ce décret s'applique aux déversements, écoulements, rejets et aux dépôts directs et indirects dans les eaux superficielles ou souterraines, suivants:

▶ Déversements provenant des habitations rurales dispersées;

▶ Déversements provenant des agglomérations rurales dont la population est inférieure à un seuil qui sera fixé par arrêté;

▶ Déversements provenant des agglomérations rurales dont la population est supérieure ou égale au seuil précité et où les eaux usées déversées ont subi une épuration à travers des dispositifs d'assainissement autonomes agréés;

Ce décret stipule que toute réalisation du dispositif d'assainissement autonome en milieu rural est soumise à une déclaration auprès des services techniques de la commune.

Recherche : Structure d'atténuation de l'évaporation utilisée en arboriculture

Actuellement, l'eau douce se fait de plus en plus rare. Il est désormais d'une importance capitale d'économiser les ressources d'eau disponibles. Parmi les domaines dans lesquels la recherche sur l'économie de l'eau peut s'avérer intéressante, le domaine de l'agriculture. En effet, cette activité est classée comme consommatrice des eaux.

Les pertes d'eau de l'irrigation par évapotranspiration sont considérables. Les recherches portent sur la réduction de ce paramètre par la protection de la surface du sol avec une structure qui devra posséder les caractéristiques suivantes :

- ♣ La résistance aux radiations solaires ;
- ♣ L'anti capillarité : empêche l'humidité du sol de remonter à la surface ;
- ♣ Le stockage de l'énergie solaire dans la masse de la structure
- ♣ Perméabilité à l'eau de pluie et de l'irrigation
- ♣ Insensibilité à l'eau: matériau non évolutif
- ♣ Faible capacité de rétention de l'eau
- ♣ Ecran efficace contre

l'action du vent

- ♣ Propriétés invariantes dans le temps.

Le choix s'est porté sur l'utilisation du matériau **grain de riz** : il s'agit de gravettes dont le diamètre varie entre 4 et 8 millimètres. Ces gravettes, réparties sur la surface du sol, forment une structure qui répond de façon optimale aux critères énoncés ci-dessus.

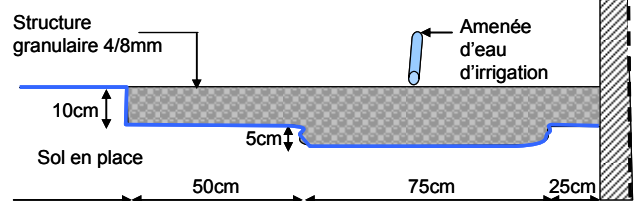
Plusieurs tests ont été effectués sur des échantillons comportant une surface protégée par ces

pourrait aller jusqu'à 50% du volume d'eau prévu pour l'irrigation, et sans modification de la productivité de l'arbre concerné.

- ♣ Comme il n'y a pas de remontées capillaires, les sels ne peuvent pas s'accumuler en surface et le sol sera plus homogène chimiquement.
- ♣ La perméabilité à l'air de la structure granulaire permet de se passer du labour effectué habituellement pour l'aération du sol.

Ce dispositif est parfaite-

Configuration géométrique de la structure granulaire d'atténuation de l'évaporation



grains de riz. Il en résulte que l'utilisation d'un sol protégé par 15 cm de gravettes en arboriculture permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ♣ Atténuation de l'évaporation d'une manière importante ce qui fera une économie d'eau qui

ment adapté pour recevoir l'irrigation par goutte et par micro-jet car l'eau pourra traverser la structure de protection et s'infiltrer dans le sol.

Par M.AYEB

